Compte rendu activité 2016-2017 rivière Dordogne



L'Association des Pêcheurs aux engins et aux filets de la rivière **Dordogne** est structurée, par la division de la rivière en **11 lots de pêche**, du C 1 à sa sortie de la Corrèze au C 11 à sa sortie du département du Lot vers la Dordogne, au Pont de Mareuil.

Son **Conseil d'Administration** compte donc 10 membres qui représentent chacun un ou plusieurs lots; en effet certains lots sont plus ou moins longs, plus ou moins riches en pêcheurs, mais surtout sur 11 lots il n'y en a que 3 sur lesquels la pêche aux filets est autorisée:

le C 3 (au-dessus du Pont miré)

le C 6 (de Creysse) Meyronne)

le C 11 (de la sortie de Souillac au Pont de Mareuil)

Le Conseil d'Administration (C.A.) se réunit de **3 à 5 fois dans l'année**, le rythme de ces réunions étant imposé par les **décisions** à prendre en fonction de l'évolution de la réglementation (dates d'ouvertures, modification des engins autorisés) et de l'intérêt que les

adhérents portent à telle ou telle action les concernant : remise en état de bras morts, nous fameuses couasnes, remise en état d'une « cale », qui permet d'accéder au lit par un plan incliné, mise en œuvre de la fabrication d'une barque pour tel ou tel adhérent.

Il s'agit la plupart du temps de **sauvegarder** un espace naturel ou de **conserver** des techniques qui font partie de notre patrimoine.

Ainsi, en **2015**, nous avons dégagé des embâcles de la couasne de Miré (au-dessus du Pont du même nom) ; en **2016** nous avons dégagé la couasne de Boutières à Creysse et la cale de Mézel.

Depuis 2016 nous avons aussi mis en œuvre des stages de lancer de l'épervier pour apprendre à nos jeunes pêcheurs cette technique qui se perdait avec la disparition de nos anciens. Ces stages s'étalent une dizaine de jours en Août, tous les ans.

De même nous profitons du **savoir-faire** de certains d'entre nous pour apprendre aux plus jeunes la fabrication de nos traditionnelles barques de pêche, pointues au deux bouts, qui mesurent toujours un peu plus de 5 m et qui font partie d'un **patrimoine** en voie de disparation avec le vieillissement et la disparition de nos derniers fabricants.

Chaque réunion du C.A. est reprise par un courrier qui **rapporte son ordre du jour**, et deux envois annuels à tous les adhérents, sous forme d'un **mini journal d'information**, qui donne à tous le programme et annonce les décisions prises. Cela débouche sur notre **Assemblée Générale** qui se tient traditionnellement fin Novembre, en même temps et au même endroit que la réunion annuelle des pêcheurs de la rivière Lot.



L'équipe ayant contribué au déblayage de la couasne de Miré

Chaque rivière a donc un fonctionnement propre, mais nous nous réunissons tous les ans ensemble pour pouvoir défendre nos intérêts communs ; les deux APAEF Dordogne et APAEF Lot sont en effet réunies au sein de l'ADPAPAEF du Département du Lot.

